Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

REVITALISATION DES RIVIÈRES VAUDOISES

Le canton redouble d'efforts en faveur de la santé des cours d'eau

Depuis 2001, le canton de Vaud travaille sur les concepts de revitalisation des cours d'eau du canton. Une récente révision de la loi fédérale sur la protection des eaux permet au Département de la sécurité et de l'environnement d'intensifier ses efforts dans ce domaine. Une commission réunissant des compétences en gestion des milieux aquatiques est chargée de planifier les actions futures, notamment avec des partenaires externes.

Cette commission travaille depuis 2001 au concept de revitalisation des rivières vaudoises. Elle a notamment fait établir leur état écomorphologique et l'inventaire piscicole. Elle évalue depuis de nombreuses années leur qualité et a mis en place le réseau écologique cantonal. Elle s'engage depuis 2010 pour faire réaliser des travaux systématiques en matière de revitalisation.

La loi fédérale modifiée sur la protection des eaux, entrée en vigueur le 1er janvier 2011, prescrit que les cantons élaborent un programme de revitalisation et le mettent en oeuvre afin de restituer et de préserver durablement le caractère naturel des rives de lacs et des cours d'eau. Sur la base de cette nouvelle législation, la commission, constituée de représentants du Service des eaux, sols et assainissement (SESA) et du Service des forêts, de la faune et de la nature (SFFN), va planifier et prioriser les travaux de revitalisation des cours d'eau et rives lacustres pour les 20 prochaines années.

Cette planification repose sur deux démarches complémentaires et distinctes. D'une part, la mise en oeuvre d'un programme cantonal de revitalisation. D'autre part, un accompagnement à la réalisation de projets dits d'opportunité, lesquels peuvent être proposés par différentes parties. « Pour revitaliser nos cours d'eau, nous avons besoin d'espaces et de partenaires. Nous lançons donc un appel aux communes, aux milieux associatifs et aux citoyens afin qu'ils nous fassent des propositions. », explique la conseillère d'Etat Jacqueline de Quattro, cheffe du Département de la sécurité et de

l'environnement.

Tout propriétaire qui souhaiterait initier un projet de revitalisation de cours d'eau sur son territoire peut s'adresser au SESA, rue du Valentin 10, 1014 Lausanne, 021 316 75 04.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 24 mai 2011

DSE, Jacqueline de Quattro, conseillère d'Etat, 021 316 45 14 Philippe Hohl, chef de la division économie hydraulique, SESA, 079 484 48 58 Frédéric Hofmann, conservateur de la pêche, SFFN, 079 237 42 53